

Emploi de personnes réfugiées: dépasser les idées reçues

En fournissant faits et chiffres pour contrecarrer les préjugés sur l'employabilité des réfugié-es, une brochure contribue à favoriser leur embauche. Des conseils pratiques complètent la démarche.



© Vivre Ensemble

L'association Vivre Ensemble et sa plateforme asile.ch proposent un fascicule intitulé Réfugié-es & emploi — Au-delà des idées reçues, qui répond notamment à des questions telles que : ai-je le droit d'engager cette personne ? La procédure est-elle compliquée ? Une personne admise provisoirement ne risque-t-elle pas de repartir ? Qu'a fait cette personne durant les années qui n'apparaissent pas sur son CV ?

Le document vise à confronter certains préjugés à la réalité au moyen d'informations factuelles et chiffrées. Il clarifie aussi les démarches éventuelles ainsi que le droit au travail selon les différents statuts. L'objectif consiste à favoriser l'emploi en orientant et donnant des outils concrets permettant l'embauche de personnes réfugiées. Conçue en premier lieu pour les entités employeuses et les responsables RH, la brochure s'avère également utile aux actrices et acteurs de l'insertion professionnelle ainsi que pour le grand public.

Afin d'interroger les représentations quant aux qualifications et compétences des personnes réfugiées, le document propose notamment un quiz portant sur des idées reçues qui participent à l'exclusion durable du marché de l'emploi de personnes pourtant majoritairement en âge de travailler et désireuses de le faire. Par le questionnement d'une part, la mise à disposition de faits et chiffres d'autre part, cette brochure vise à faire tomber certaines barrières et à dépasser les préjugés.

Un potentiel largement sous-utilisé

Généralement, les personnes en quête de protection manifestent dès leur arrivée en Suisse le souhait de travailler ou de se former. Leur intégration et leurs conditions de vie en dépendent. Si des obstacles administratifs et législatifs existent au départ, essentiellement pour les demandeurs et les demandeuses d'asile (permis N), d'autres barrières peuvent freiner l'accès au marché de l'emploi, quel que soit le statut.

Les obstacles sont souvent liés à une méconnaissance des réalités administratives telles que la signification des différents permis en matière de droit au travail, la durabilité du séjour, les démarches à effectuer, la reconnaissance des diplômes et capacités. D'autres fois, ce sont des stéréotypes ou des représentations biaisées qui interviennent, par exemple sur les compétences et expériences des personnes concernées.

Vivre Ensemble rappelle que l'Agenda intégration suisse (AIS) fixe des objectifs clairs à la Confédération et aux Cantons pour l'accès des personnes issues de l'asile au marché du travail. L'un d'entre eux formule que « sept ans après leur arrivée en Suisse, la moitié des réfugié-es et des personnes admises à titre provisoire sont durablement intégrés dans le marché du travail ».

Les statistiques mettent en lumière l'existence d'une conséquente marge de progression restant à exploiter. À fin 2023, 4% des demandeuses et demandeurs d'asile travaillaient (permis N), 45% des titulaires d'un permis F et 48% des personnes détentrices d'un permis B. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de (se) questionner (sur) les freins et opportunités en matière d'emploi, au bénéfice tant des personnes réfugiées que de l'économie et de la société en général.

Association Vivre Ensemble et plateforme asile.ch

Spécialisée dans l'information sur l'asile, l'association Vivre Ensemble mène de nombreuses actions en Suisse romande visant à documenter, sensibiliser et relayer l'actualité et les activités réalisées sur le terrain de la migration en Suisse. Reconnue d'utilité publique, l'association est romande, avec un siège à Genève.

La plateforme asile.ch est le site web de Vivre Ensemble. Elle constitue un outil pour atteindre les objectifs de l'association : documenter et faire connaître la réalité de l'asile en Suisse et donner voix aux personnes réfugiées ou en quête de protection ainsi qu'à celles et ceux qui s'engagent à leurs côtés.

(NIB avec Association Vivre Ensemble | plateforme asile.ch)

Consulter [la brochure](#) en ligne ou la commander.

En complément de la brochure, la rubrique « [Réfugié-es & emploi](#) » de la plateforme asile.ch propose des explications sur le droit au travail selon le type de permis, une série de podcasts avec des témoignages d'entités employeuses et d'employé-es issu-es de l'asile ainsi que les contacts utiles par canton pour toute question relative à l'engagement d'une personne issue de l'asile.